Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200414-20251126-202511005-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2025-11-005

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Date de convocation : le 21 novembre 2025

Membres : en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8

*L'an **deux mil-vingt-cinq**, le mercredi vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme JOUAN Marie Jeanne, M. RIOU Jean-Marc, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann.

Absents non excusés : M. CORMAULT Ronan, M. GROUAZEL KRAUSS Romain. LE ROUX Joël.

Absents excusés : M. LE GRAVET Sébastien

Pouvoir : M. LE GRAVET Sébastien donne pouvoir à M. LE CREURER Éric

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Adhésion à MFR : Maires France Ruraux- AMR 22

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France. Cette association ouverte aux communes de moins de 3500 habitants a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales

L'antenne départementale de cette association, déclarée en préfecture le 29 novembre 2012 et publiée au journal officiel de la république le 8 décembre 2012, fait preuve de dynamisme pour la préservation de territoires ruraux vivants et habités.

Il ajoute qu'il est très important de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent tout simplement son avenir.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France-22 à compter du 1er janvier 2026
Autorise Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 26 novembre 2025 Le secrétaire de Séance,

Pour copie conforme, Le Maire

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr